

## Les lâchers 2020 en Hainaut-Brabant wallon !

En cette année bissextile 2020, l'envol du printemps météorologique a été fêté le 1<sup>er</sup> mars. Cependant, depuis un certain temps au préalable, les fleurs de crocus avaient déjà indiqué fièrement l'entame de cette première saison qui ne sera officialisée que ce vendredi 20.

**Un impératif...** Inutile de dire que l'effervescence règne dans certaines colonies à des fins qu'elles soient directement opérationnelles en avril, le seul mois en temps normal, où les contingents adultes sur les courtes distances sont en principe les plus étoffés. Aussi créer au plus vite une dynamique sportive est une obligation pour ne pas hypothéquer, dès le départ, les espoirs de figurer dans différents championnats. Toutefois, à ce sujet, il est prudent de ne pas oublier la proposition anversoise de l'assemblée générale nationale de février. Une proposition, actée mais à encore transcrire dans les textes, qui stipule de prendre toutes les performances dans le même contexte sportif... pour pouvoir figurer sur les tablettes nationales. Une proposition en tout cas qui risque de causer des cas de conscience, des calculs d'apothicaire en tout genre... sans compter désormais sur les restrictions causées par le coronavirus loin d'être à ranger dans le grenier des mauvais souvenirs.



**... et une même rengaine !** Les compteurs kilométriques risquent de nouveau s'affoler dès avril si la pandémie l'autorise, car, si les amateurs sont tentés de partager leurs contingents en période de compétition, ils le font souvent pour avant tout rechercher des occasions multipliant leurs chances dans la perspective des championnats. Désormais, il faut le reconnaître, le simple fait de disposer de plusieurs premiers marqués le même jour dans une spécificité est devenu un objectif vital et obsessionnel aux yeux de certains. Mais cette démarche recherchée s'apparente par contre toujours à une source d'inégalité et d'injustice pour beaucoup d'autres. Chaque année, il est en effet permis de constater les efforts déployés (par des mandataires ou non) pour s'approprier « égoïstement » le confort autorisant de rêver à la « poule d'or » quelques mois plus tard. Mais aussi par ricochet d'entendre sonner le glas pour d'autres au point de rendre pessimiste le plus optimiste défenseur de la solidarité ailée...



**Une nouvelle tentative.** Soucieux d'apporter de la sérénité en saison, « Coulon Futé » a pris, ces dernières années, l'engagement d'annoncer, pour le Hainaut et le Brabant wallon, les groupements, ententes, associations de vitesse et de petit demi-fond ainsi que leurs différents rayons entérinés par les instances compétentes constituant une source officielle. Toutefois, en 2019, il fut contraint, à son grand regret, de mettre un terme anticipatif à la série de publications entamée suite à l'impossibilité d'obtenir les renseignements concernant le Brabant wallon. Cette année, l'expérience est retentée avec l'espoir de boucler les présentations des sept lâchers hennuyers et des deux brabançons wallons pour le début avril. La promesse répétée de soutien et de coopération des plus hautes instances nationales et provinciales autorise à y croire...



Pour y parvenir, « Coulon Futé » s'est dernièrement rendu à Halle pour recevoir du secrétariat fédéral des premiers documents assortis de l'assurance d'obtenir ceux manquants... dans un délai le plus court possible. Wait and see...

**Le timing arrêté.** Six publications s'avèrent nécessaires pour présenter les lâchers de l'EPR Hainaut-Brabant wallon :

**01/03**, le lâcher du Tournaisis (Dottignies, Nouvelle Entente, Tournai) ;

**15/03**, les deux lâchers de la région Ath-Lessines :

- Entente des V – Entente des Frontières – Entente de l'Ouest
- Hunelle Dendre – Le Ramier du Sud ;

**22/03**, le lâcher Le Renouveau-Bierghes-Saintes ;

**29/03**, les deux lâchers centre-est du samedi :

- Entente des V – Charleroi 2012
- Erquelines – Froidchapelle – Thirimont – Virelles

**05/04**, le lâcher du dimanche à Charleroi ;

**12/04**, les deux lâchers du Brabant wallon :

- secteur 1 - secteur 2 - Pont-à-Celles - La Frégate
- secteur 3